

EMPRUNT POUR TERRAINS DE SPORTS - n° 975

Le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir le financement par emprunt d'une partie des dépenses résultant de la construction de deux courts de tennis et pour terminer l'aménagement du terrain de football sur la zone de loisirs du Plateau.

1°) courts de tennis

montant prévisible de la dépense	249 149.00 F.
subvention accordée par le département (AP du 15.03.76)	112 117.00 F.
emprunt à demander	120 000.00 F.

2°) terrain de football (1ère tranche réalisée)

dépenses payées	286 190.00 F.
subvention versée par le département (AP du 13.11.75)	199 081.00 F.
emprunt versé par la CAECL	110 000.00 F.

(2ème tranche à réaliser)

montant prévisible de la dépense	275 000.00 F.
subvention	néant
emprunt à demander	250 000.00 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est invité à entreprendre toutes démarches utiles auprès de la Caisse d'Epargne de NANCY en vue d'obtenir un prêt de 370 000.00 F. à affecter comme suit :

- . 120 000 F. pour la construction de deux courts de tennis
- . 250 000 F. pour la finition du terrain de football (2ème tranche).